



Soucis de gestion locative d'une agence immobilière et du propriétaire

Par **sabine76**, le **30/08/2009** à **15:45**

Bonjour,

Nous souhaiterions savoir qu'elle recours nous avons pour faire valoir nos droits.

L'agence, ne veut pas nous recevoir pour régler les soucis de ménages qui est fait que 1 à 2 fois par mois et je vous ne raconte pas pour les grandes vacances. et le 3ème étage qui n'est pas fait puisque les locataires doivent le faire tellement que c'est sal. aussi 2ème étage balaie et je pense que le 1er aussi. Ainsi, que les autres problèmes qui en découlent.

De plus, il y a des fissures dans un appartement, nous pensions que c'était la peinture qui s'écailait mais non. et les chambres mesurent à peine 6m carré chacune alors que quand nous avons pris l'appartement l'agence nous a affirmé que cela faisait au moins 9m carré oui mais il les fait au sol en tout l'appartement devait mesurer une 60aine de m carré mais il en fait que 40 habitable.

Une autre locataire est logée dans un local commercial qui a été fait en appartement mais l'agence ne veut pas changer le statut de plus elle est déclarée au impôts vivant au 1er étage alors que c'est faux.

Enfin ce n'est pas tout il y en a d'autre encore nous avons fait une pétition pour le ménage ainsi que pour d'autres soucis et bien d'autre avenir.

Nous sommes désespérés. Nous voudrions faire bloquer les loyers jusqu'à temps que tout rentre dans l'ordre. Une des locataires a un dossier bien chargé contre l'agence et le propriétaire et fait constater les divers "hors normes de l'immeuble" soit une dame de la DASS service hygiène qui confirme bien que pleins de choses ne vont pas, ainsi que l'EDF etc....

En vous remerciant par avance de votre aide, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments dévoués.

Les locataires

Pour tout renseignements complémentaires, je vous communique mon téléphone au 0627052928.